



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 14 Février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 14 février à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Yannick NADESAN, Philippe LETOURNEL, Philippe BONNIN, Jacques BENARD, Joseph BOIVENT, Jean-Luc OHIER (suppléant M.BOURGEOUX) et Mesdames Valérie FAUCHEUX et Evelyne PANNETIER (suppléante M. MARTIN)

Pouvoir : 1 pouvoir

Etaient absent(e)s ou excusé(e)s : Madame Sandrine ROL, Messieurs Nicolas BELLOIR, Jean-Pierre MARTIN, André LEFEUVRE, Jean-Luc BOURGEOUX, Joël SIELLER (pouvoir à Monsieur LETOURNEL)

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON Payeur Départemental, Mesdames Anne-Marie AQUILINA de la CEBR, Mathilde BAZIN du SIEFT, Véronique PERRATON et Monsieur Jean-Pierre TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur PHILIPPE LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 10

Date de la convocation : le 6 février 2017

ADMINISTRATION GENERALE

N°17/02/07 Affectation du résultat 2016

Comité Syndical du 14 février 2017

N°17/02/07 Affectation du résultat 2016

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n°17/02/05 et n°17/02/06 du Comité Syndical réuni ce jour portant respectivement :

- Adoption du compte administratif 2016 ;
- Adoption du compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental de l'exercice 2016 ;

Considérant, conformément à l'instruction comptable M49, que le Comité Syndical doit se prononcer sur l'affectation du résultat du Compte Administratif 2016.

La section de fonctionnement du CA 2016 présente un excédent **12 354 372,93€**. L'excédent de la section d'investissement est de **81 925,52€**.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) Inscrire : 81 925,52€ sur le compte 001 « excédent d'investissement reporté »

2°) Inscrire : 12 354 372,93€ sur le compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 14 février 2017
Le Président,

Auguste FAUVEL

